

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-390 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-323 PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES AFFECTATIONS DES ZONES PRIORITAIRES ET DES ZONES DE RÉSERVES

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 8 novembre 2022.

La greffière adjointe,

Jolyane Lamarche